



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 25 MARS 2023**

**Affaire n° 30-20230325**

**Rénovation de la bibliothèque de Bérive en  
Grainothèque  
Lot n°2 : Démolition, gros œuvre et tout corps d'état  
Modification n°1 au marché VI2022.70**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 mars 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 17 mars 2023

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-cinq mars à neuf heures cinquante-et-une, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux, Augustine Romano par Doris Técher, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Albert Gastrin par Charles Emile Gonthier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Patricia Lossy par Sylvie Leichnig, Régine Blard par Jack Gence, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

### Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 30-20230325****Rénovation de la bibliothèque de Bérive en  
Grainothèque  
Lot n°2 : Démolition, gros œuvre et tout corps d'état  
Modification n°1 au marché VI2022.70****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-2,**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 mars 2023,**Vu** le rapport n° 30-20230325 présenté au Conseil Municipal du 25 mars 2023,**Considérant** que dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque de Bérive en Grainothèque, le marché de travaux n° VI 2022.70 du lot 02 : « Démolition, Gros œuvre et tout corps d'état » a été notifié le 17 mai 2022 à l'entreprise SARL TBSM – 23 A rue Montaigne, Zone d'Activités Trois Mares – 97430 LE TAMPON, pour un montant forfaitaire de 261 076,50€ HT soit 283 268,00€ TTC,**Considérant** que le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations rendues nécessaires en cours de chantier,**Considérant** que dans le cadre des travaux nécessaires pour la réalisation de la plate-forme de l'aire de jeux, des travaux de terrassements ont été réalisés mettant ainsi à nu les fondations du bâtiment existant. Suite à ces travaux de terrassements, il a été constaté une insuffisance d'étanchéité du soubassement. L'insuffisance d'étanchéité du soubassement existant, nécessite une reprise pour la bonne conservation de l'ouvrage, avant poursuite des travaux,**Considérant** qu'en conséquence il est nécessaire de reprendre le niveau de l'étanchéité du bâtiment par l'entreprise du lot 02 « Démolition, Gros œuvre et tout corps d'état » pour assurer la pérennité du bâtiment et permettre la poursuite des travaux de la plate-forme de l'aire de jeux,**Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de +5 400,00 € HT soit 5 859,00 € TTC,

- Considérant** que dans le cadre de l'opération, il est prévu la mise en œuvre de clôture afin de sécuriser le site. En cours d'exécution, il a été constaté la nécessité de compléter le linéaire prévu, de clôture, afin de sécuriser également le porche d'entrée de la mairie et de la Grainothèque ; des actes d'incivilités et de vandalisme ayant par ailleurs été relevés,
- Considérant** que la mise en place de ce complément de clôture, à savoir la fixation des panneaux, nécessite la modification d'implantation de la porte de sortie de secours de la Grainothèque (travaux de dépose du bloc porte, de maçonnerie...),
- Considérant** qu'en conséquence, il est nécessaire de déplacer et de remplacer la porte ainsi que le volet roulant par l'entreprise du lot 02 « Démolition, Gros œuvre et tout corps d'état » pour permettre la poursuite des travaux et mettre en place les panneaux de sécurisation,
- Considérant** que les travaux consistent en :
- la fourniture et pose d'un linéaire de clôture complémentaire avec ouvertures intégrées et barre anti panique ainsi que la rehausse du garde-corps
  - la dépose du volet roulant et de la porte de sortie de secours de la Grainothèque
  - l'ouverture dans le mur banché et reprise des tableaux et linteau de la sortie de secours
  - la fourniture et la pose d'un volet roulant et d'une porte en aluminium avec imposte en partie haute,
- Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de +27 717,00 € HT soit 30 072,94 € TTC,
- Considérant** que dans le cadre de l'opération, il a été constaté lors de la dépose de la porte arrière de la Grainothèque prévue au marché, que le volet roulant métallique existant présente une corrosion importante qui risque à court terme de provoquer un blocage ou une panne du système d'ouverture et de fermeture du volet roulant,
- Considérant** que de ce fait, il devient nécessaire de remplacer ce volet roulant métallique pour permettre la pérennité de l'ouvrage,
- Considérant** que les travaux consistent en la dépose du volet roulant métallique ainsi que la fourniture et la pose d'un volet roulant,

- Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une plus-value de +2 783,00 € HT soit + 3 019,55 € TTC,
- Considérant** qu'il a été constaté lors de l'aménagement prévu au marché du bureau dédié à la réception du public par les élus ainsi que l'aménagement du hall d'accueil mairie et la salle de réception, que ces nouveaux espaces créés ne présentaient pas suffisamment d'éclairage naturel,
- Considérant** qu'aussi, dans un souci d'économie d'énergie et afin d'éviter une utilisation en continue de l'éclairage en journée et une surconsommation électrique à long terme, la collectivité a décidé de remplacer la porte d'entrée du bureau prévue en bois dans le cadre du marché par une porte vitrée translucide et d'augmenter les surfaces de vitrage des cloisons situées entre la bibliothèque, l'accueil mairie et salle de réception. Ce qui permettrait de favoriser l'éclairage naturel,
- Considérant** que les travaux consistent :
- en la fourniture et pose d'une porte vitrée pour le bureau des élus
  - la démolition de murs pour l'agrandissement des ouvertures
  - la fourniture et la pose de baies fixes supplémentaires dans les cloisons séparatives,
- Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une moins-value de - 10 700,00 €HT soit -11 609,50 € TTC et une plus-value de +16 932,00 €HT soit + 18 371,22 € TTC,
- Considérant** qu'il a été constaté lors des déménagements de la zone mairie que certains murs nécessitaient d'être repeints,
- Considérant** que les travaux portent sur la réalisation de la peinture complémentaire des murs existants,
- Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une plus-value de +1 335,00 € HT soit + 1 448,47 € TTC,
- Considérant** que par ailleurs, il est prévu la réalisation d'un local de rangement pour le matériel de jardinage dans la zone potager. Dans le cadre de sa mission prévue au marché de travaux, le géotechnicien ne valide pas l'implantation initiale du local du fait de la proximité immédiate du mur de clôture existant. Le renforcement du mur de soutènement pour permettre la réalisation du local rangement entraînerait un coût bien plus élevé à la collectivité,

- Considérant** que de ce fait, il y a lieu de modifier l'implantation du local et d'apporter des adaptations tant au niveau de la surface que des ouvertures,
- Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une moins-value de -16 115,00 € HT soit -17 484,77 € TTC et une plus-value de +13 096,20 € HT soit + 14 209,37 € TTC,
- Considérant** qu'afin de minimiser l'ensemble des plus-values et au vu de l'état des portes intérieures en menuiseries bois, une simple remise en état des portes conviendrait ainsi qu'une remise en état des huisseries. Il n'y a plus lieu de changer les portes,
- Considérant** que les travaux consistent :
- en une remise en état des huisseries en partie basse par l'enlèvement de la rouille (brossage, ponçage, décapage thermique, dégraissage) ainsi qu'une protection antirouille
  - en la mise en peinture des parties métalliques,
- Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une moins-value de -2 400,00 € HT soit -2 604,00 € TTC et une plus-value de +200,00 € HT soit +217,00 € TTC.
- Considérant** qu'au total, l'avenant n°1 relatif à ces travaux entraîne une plus-value de +38 248,20 € HT soit +41 499,29 € TTC au marché initial,
- Considérant** l'incidence financière de la modification sur le marché initial :
- |                             |                                       |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| - Montant initial du marché | 261 076,50 € HT soit 283 268,00 € TTC |
| - Avenant n°1               | 38 248,20 € HT soit 41 499,29 € TTC   |
- Considérant** que le nouveau montant du marché est de 299 324,70 € HT soit 324 767,29 € TTC, ce qui représente une augmentation + 14,65 %,
- Considérant** que les travaux complémentaires entraînent un délai supplémentaire de 6 semaines,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 25 mars 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),**

- Article 1** le présent avenant n°1 au marché n°VI2022.70 passé avec l'entreprise SARL TBSM ci-joint,
- Article 2** l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer ledit marché, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N°1**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)**

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics  
256, Rue Hubert Delisle  
97430 Le Tampon  
Tél: 02 62 57 86 78

**B - Identification du titulaire du marché public**

SARL TBSM  
23 A rue Montaigne – ZAC d'activités Trois Mares - 974 30 LE TAMPON  
Tél : 0262 61 02 10  
Adresse électronique : tbsm.reunion@gmail.com

**C - Objet du marché public**

**RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BÉRIVE EN GRAINOTHÈQUE  
LOT 2 : DÉMOLITION, GROS ŒUVRE ET TOUT CORPS D'ÉTAT**

Marché : VI 2022.70  
Date de la notification du marché public : 17 mai 2022  
Montant initial du marché public : 283 268 € TTC  
Délai d'exécution des travaux : 5 mois

**D - Objet de la modification du marché public**

v Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque de Bérive en Grainothèque, le marché de travaux n° VI 2022.70 du lot 02 : « Démolition, Gros œuvre et tout corps d'état » a été notifié le 17 mai 2022 à l'entreprise SARL TBSM – 23 A rue Montaigne, Zone d'Activités Trois Mares – 97430 LE TAMPON, pour un montant forfaitaire de 261 076,50€ HT soit 283 268,00€ TTC. Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations rendues nécessaires en cours de chantier :

1/ Dans le cadre des travaux nécessaires pour la réalisation de la plate-forme de l'aire de jeux, des travaux de terrassements ont été réalisés mettant ainsi à nu les fondations du bâtiment existant. Suite à ces travaux de terrassements, il a été constaté une insuffisance d'étanchéité du soubassement. L'insuffisance d'étanchéité du soubassement existant, nécessite une reprise pour la bonne conservation de l'ouvrage, avant poursuite des travaux

En conséquence il est nécessaire de reprendre le niveau de l'étanchéité du bâtiment par l'entreprise du lot 02 « Démolition, Gros œuvre et tout corps d'état » pour assurer la pérennité du bâtiment et permettre la poursuite des travaux de la plate-forme de l'aire de jeux.

Un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de +5 400,00€ HT soit 5 859,00€ TTC.

2/ Dans le cadre de l'opération, il est prévu la mise en œuvre de clôture afin de sécuriser le site. En cours d'exécution, il a été constaté la nécessité de compléter le linéaire prévu, de clôture, afin de sécuriser également le porche d'entrée de la mairie et de

la Grainothèque ; des actes d'incivilités et de vandalisme ayant par ailleurs été relevés.

La mise en place de ce complément de clôture, à savoir la fixation des panneaux nécessite la modification d'implantation de la porte de sortie de secours de la Grainothèque (travaux de dépose du bloc porte, de maçonnerie...).

En conséquence, il est nécessaire de déplacer et de remplacer la porte ainsi que le volet roulant par l'entreprise du lot 02 « Démolition, Gros œuvre et tout corps d'état » pour permettre la poursuite des travaux et mettre en place les panneaux de sécurisation.

Les travaux consistent en :

- la fourniture et pose d'un linéaire de clôture complémentaire avec ouvertures intégrées et barre anti panique ainsi que la rehausse du garde-corps
- la dépose du volet roulant et de la porte de sortie de secours de la Grainothèque
- l'ouverture dans le mur banché et reprise des tableaux et linteau de la sortie de secours
- la fourniture et la pose d'un volet roulant et d'une porte en aluminium avec imposte en partie haute

Un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de +27 717,00 € HT soit 30 072,94 € TTC.

3/ Dans le cadre de l'opération, il a été constaté lors de la dépose de la porte arrière de la Grainothèque prévue au marché, que le volet roulant métallique existant présente une corrosion importante qui risque à court terme de provoquer un blocage ou une panne du système d'ouverture et de fermeture du volet roulant.

De ce fait, il devient nécessaire de remplacer ce volet roulant métallique pour permettre la pérennité de l'ouvrage.

Les travaux consistent en la dépose du volet roulant métallique ainsi que la fourniture et la pose d'un volet roulant.

Un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une plus-value de +2 783,00 € HT soit + 3 019,55 € TTC.

4/ Il a été constaté lors de l'aménagement prévu au marché du bureau dédié à la réception du public par les élus ainsi que l'aménagement du hall d'accueil mairie et la salle de réception, que ces nouveaux espaces créés ne présentaient pas suffisamment d'éclairage naturel.

Aussi, dans un souci d'économie d'énergie et afin d'éviter une utilisation en continue de l'éclairage en journée et une surconsommation électrique à long terme, la collectivité a décidé de remplacer la porte d'entrée du bureau prévue en bois dans le cadre du marché par une porte vitrée translucide et d'augmenter les surfaces de vitrage des cloisons situées entre la bibliothèque, l'accueil marie et salle de réception. Ce qui permettrait de favoriser l'éclairage naturel.

Les travaux consistent :

- en la fourniture et pose d'une porte vitrée pour le bureau des élus
- la démolition de murs pour l'agrandissement des ouvertures
- la fourniture et la pose de baies fixes supplémentaires dans les cloisons séparatives.

Un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une moins-value de - 10 700,00 € HT soit -11 609,50 € TTC et une plus-value de +16 932,00 € HT soit + 18 371,22 € TTC.

5/ Il a été constaté lors des déménagements de la zone mairie que certains murs nécessitaient d'être repeints.

Les travaux portent sur la réalisation de la peinture complémentaire des murs existants.

Un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une plus-value de 1 335,00 € HT soit + 1 448,47 € TTC.

6/ Par ailleurs, il est prévu la réalisation d'un local de rangement pour le matériel de jardinage dans la zone potager. Dans le cadre de sa mission prévue au marché de travaux, le géotechnicien ne valide pas l'implantation initiale du local du fait de la proximité immédiate du mur de clôture existant. Le renforcement du mur de soutènement pour permettre la réalisation du local rangement entraînerait un coût bien plus élevé à la collectivité.

De ce fait, il y a lieu de modifier l'implantation du local et d'apporter des adaptations tant au niveau de la surface que des ouvertures.



Un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une moins-value de -16 115,00 € HT soit -17 484,77 € TTC et une plus-value de 13 096,20 € HT soit + 14 209,37 € TTC.

7/ Afin de minimiser l'ensemble des plus-values et au vu de l'état des portes intérieures en menuiseries bois, une simple remise en état des portes conviendrait ainsi qu'une remise en état des huisseries. Il n'y a plus lieu de changer les portes.

Les travaux consistent :

- en une remise en état des huisseries en partie basse par l'enlèvement de la rouille (brossage, ponçage, décapage thermique, dégraissage) ainsi qu'une protection anti-rouille
- en la mise en peinture des parties métalliques

Un devis a été demandé à l'entreprise TBSM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux entraînent une moins-value de -2 400,00 € HT soit -2 604,00 € TTC et une plus-value de 200,00 € HT soit 217,00 € TTC.

Au total, l'avenant n°1 relatif à ces travaux entraîne une plus-value de 38 248,20 € HT soit 41 499,29 € TTC au marché initial.

Ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique.

## E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

### NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

Montant total du marché de base : 261 076,50€ HT soit 283 268,00 € TTC  
 Montant total avenant n°1 : 38 248,20 € HT soit 41 499,29 € TTC

Le nouveau montant du marché est de 299 324,70 € HT soit 324 767,29 € TTC, ce qui représente une augmentation + 14,65 %.

## F – Durée du marché

Les travaux complémentaires entraînent un délai supplémentaire de 6 semaines.

## G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SARL TBSM 23 A rue Montaigne ZAC d'activités Trois Mares 974 30 LE TAMPON		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

## J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ✓ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)